

**DEPARTEMENT DE LA DROME  
 COMMUNE DE SAINT-BARDOUX  
 REGISTRE DES DELIBERATIONS  
 DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers : En exercice : 15  
 Présents : 13  
 Votants : 15  
**Quorum atteint**

L'année deux mille vingt-quatre, le 26 février à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-BARDOUX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur LARAT Etienne, maire, en présence des conseillers municipaux : PROD'HOMME Serge, CHEVALIER Hélène, GONIN Frédéric, Nicolas GUICHARD, LARAT Cyril, PERROT Paul, LE MEUR Hélène, DELENCRE Florian, GUERIN Freddy, Amandine BOUNIOL, PERCHE Stéphane, REY Christian.

Date de convocation : 16 février 2024

Date d'affichage : 16 février 2024

Absents représentés : COINTE Catherine représentée par Etienne LARAT, POUZIN Laurent représenté par Freddy GUERIN.

Secrétaire de séance : GONIN Frédéric

**N° 10-2024 – VOTE DE L'AFFECTATION DE RESULTAT**

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Mme Hélène LE MEUR, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2023. Statuant sur l'affectation de résultat de fonctionnement de l'exercice 2023, constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RÉSULTAT CA 2022	AFFECTATION A LA SI 2022	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2023	RESTES A RÉALISER 2023	SOLDE DES RESTES A RÉALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RÉSULTAT
INVESTISSEMENT	11 366.40	X	-136 450.77	RAR Dépenses	-3456.00	-128 540.37
				96 106.00		
				Recettes		
	92 650.00					
FONCTIONNEMENT	120 916.30	0	83 230.54			204 146.84

Considérant que le seul résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit), décide d'affecter le résultat comme suit :

<b>EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023</b>	<b>204 146.84</b>
<b>Affectation obligatoire :</b> A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	128 540.37
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b> Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne R002)	75 606.47
Total affecté au c/ 1068 :	204 146.84
<b>Pour mémoire</b> Résultat d'investissement reporté au BP 2024, (ligne R001)	0.00
<b>EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023</b> Déficit à reporter (ligne D002)	0,00

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus. Au registre sont les signatures  
 Délibération affichée et transmise au contrôle de la légalité.

Le Maire - Etienne LARAT

